

Déclaration de la Conférence de Monrovia

Nous, les participants à la Conférence virtuelle de l'AFROPAC des 17 et 18 mai 2022, organisée par la République du Libéria, déclarons ce qui suit :

- Deux ans après le début de la pandémie de COVID-19, **l'Afrique se trouve dans une situation critique** caractérisée par une perte de croissance, une élévation des niveaux de pauvreté et des défis systémiques en matière de santé et d'éducation.
- Alors que la reprise commence à peine à gagner du terrain, de **nouveaux défis** sont apparus, amplifiés par la guerre en Ukraine : la hausse rapide des prix des denrées alimentaires, du pétrole, des engrais, etc., les perturbations mondiales des marchés et des chaînes d'approvisionnement, et la hausse des taux d'intérêt.
- Dans ce contexte, les finances publiques sont sous pression et doivent également être redressées – et dans le même temps, les dépenses publiques sont cruciales pour la reprise économique. La politique budgétaire est devenue un **exercice d'équilibre extrêmement difficile** entre l'assainissement budgétaire et les besoins sociaux et de développement.

Objectifs et exigences

- **Pour faire face aux défis à venir**, les responsables de la politique budgétaire en Afrique doivent s'assurer que :
 - les fonds publics sont **utilisés de manière efficace**, judicieuse et conforme aux priorités politiques ;
 - les **ressources** nationales sont **mobilisées** plus efficacement pour générer des revenus croissants, sans surcharger les entreprises et les citoyens ;
 - **l'évasion fiscale et l'évitement fiscal** sont combattus efficacement, en mettant l'accent sur l'arrêt des **flux financiers illicites** en provenance d'Afrique ;
 - l'évolution de la **dette publique** fait l'objet d'un suivi attentif afin d'en assurer la **viabilité**, notamment par une **gestion rigoureuse des risques** tels que l'augmentation des taux d'intérêt ou la détérioration des taux de change.
- Pour répondre à ces exigences, il est essentiel de maximiser **la transparence** . Les pays africains ont besoin :
 - de budgets complets, bien structurés et **accessibles** ;
 - **de lois fiscales** claires, équitables et cohérentes, qui sont appliquées sans ambiguïté et dans leur intégralité ;
 - de clarté sur **les exonérations fiscales**, leur justification et leurs conséquences ;

- **de rapports** complets et précis **sur la dette publique**, y compris des informations sur les créanciers et les conditions.

Demandes et engagements

S'adressant aux **gouvernements africains**, les participants attendent d'eux qu'ils :

- redoublent d'efforts pour **maximiser l'efficacité des dépenses publiques** afin de faire face à un espace budgétaire limité, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins en matière d'infrastructures et les besoins sociaux pour soutenir une croissance soutenue ;
- garantissent **la transparence budgétaire**, en permettant aux parlements de surveiller l'efficacité budgétaire et d'aider les gouvernements dans leur quête d'efficacité budgétaire ;
- **améliorent leurs systèmes fiscaux et leurs administrations fiscales** afin d'assurer l'équité et d'accroître les revenus ;
- remédient aux **lacunes et aux échappatoires** et examinent de manière critique toutes les exonérations fiscales pour mettre un terme aux **flux financiers illicites** ;
- intensifient la **collaboration panafricaine sur les FFI**, y compris l'UA, pour que l'Afrique s'exprime d'une seule et même voix dans le débat international et qu'elle suive une approche commune et systématique ;
- intensifient la **lutte contre le blanchiment d'argent** par une législation fondée sur des évaluations nationales des risques, une mise en œuvre cohérente des lois en vigueur et le renforcement des Unités du renseignement financier (URF) ;
- améliorent leurs **systèmes d'audit** et leurs règlements en matière de surveillance ;
- gèrent leur **portefeuille de dette** de manière stratégique dans un cadre juridique cohérent, notamment par une **analyse de risque** obligatoire ;
- transmettent régulièrement au parlement des **rapports sur la dette publique** et des **documents stratégiques** aux fins de débat et d'approbation.

S'adressant à la **communauté internationale**, les participants exhortent les gouvernements des économies avancées et les organismes internationaux à :

- répondre aux **besoins des pays africains en matière de relèvement** après la pandémie qui sont désormais confrontés à de nouveaux défis, et les aider à combler leurs besoins de développement ;
- soutenir la **modernisation du système fiscal et budgétaire** dans les pays africains ;
- **coopérer** pleinement avec les gouvernements africains dans leur lutte **contre les flux financiers illicites**, par exemple dans les domaines de la fausse facturation commerciale ou du recouvrement d'avoirs ;

- redoubler d'efforts pour faire **de la transparence financière** un bien public mondial, empêchant ainsi les flux illicites de croître davantage ;
- unir leurs forces et contribuer à l'organisation de **l'allégement de la dette** des pays en difficulté, notamment en finalisant le **Cadre commun du G20** pour en faire un instrument équitable, efficace et transparent pour la restructuration de la dette dans ces pays ;
- aider les pays africains à éviter des niveaux d'endettement insoutenables en proposant des **prêts concessionnels ou des subventions** aux pays ne pouvant pas créer l'espace budgétaire dont ils ont besoin sans courir le risque d'un surendettement ;
- aider les pays africains à améliorer leurs capacités **de gestion de la dette**.

Les participants encouragent l'AFROPAC à se concentrer sur les trois domaines suivants :

(A) Le domaine de **l'efficacité budgétaire**, pour :

- aider ses membres à renforcer leur capacité à exercer une **surveillance minutieuse des budgets** ;
- encourager les CCP à exhorter les autorités gouvernementales **à évaluer, à surveiller et à rendre compte** de l'efficacité et de l'efficience de leurs dépenses ;
- permettre aux CCP de demander des explications aux autorités gouvernementales sur la façon dont **leurs dépenses s'inscrivent dans le cadre des objectifs** et des programmes de politique, et des ODD ;
- aider ses membres à **collaborer avec les ONG** qui surveillent la performance des institutions gouvernementales.

(B) Le domaine de la **mobilisation des recettes** intérieures et de la **lutte contre les FFI**, pour :

- aider ses membres à **superviser efficacement la politique fiscale** et à promouvoir des mesures visant à améliorer et à moderniser les systèmes fiscaux, à améliorer la mise en œuvre de la réglementation fiscale, à renforcer les autorités fiscales et, surtout, à augmenter les recettes fiscales ;
- créer des possibilités pour ses membres de partager des mesures pratiques pour **éviter, suivre et stopper les flux financiers illicites**, et notamment l'évasion fiscale, la manipulation des prix entre sociétés affiliées, etc. ;
- encourager les CCP à exhorter les autorités **gouvernementales** à approfondir leurs connaissances sur les formes et les modèles de FFI les plus importants à l'échelle locale – et à engager un dialogue efficace avec le gouvernement sur les mesures à prendre en conséquence ;
- faciliter une **coopération étroite** entre **les CCP et les ISC** de leurs pays respectifs dans la lutte contre la corruption et la fraude fiscale ;
- aider les **CCP à échanger avec les médias** dans le but d'accroître la sensibilisation du public et son efficacité dans la lutte contre la corruption et les FFI.

(C) Le domaine de la **politique** et de la gestion de la **dette publique**, pour :

- aider ses membres à exhorter les gouvernements à **rendre compte de la dette publique** de manière exhaustive, détaillée et transparente ;
- permettre aux CCP de **discuter avec les gouvernements des questions stratégiques** de politique et de gestion de la dette ;
- aider les CCP à agir en tant qu'instance de surveillance **capables de prévenir efficacement des niveaux d'endettement insoutenables**.